



CHARTRE

DE

LA VIE

NOCTURNE

PASSONS LA
NUIT ENSEMBLE



ÉDITO

CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE



Madame, Monsieur,

Il existe des façons différentes de vivre la nuit : certains passent la soirée chez eux, dorment, d'autres sortent ou travaillent, d'autres encore sont seulement de passage et cherchent à mieux connaître la ville.

Notre responsabilité, c'est celle de concilier toutes les attentes.

Nous voulons ensemble une nuit du respect des autres, une nuit pour le vivre-ensemble, dans le vivre-ensemble. Une nuit à l'image finalement des valeurs fondamentales qui constituent notre ville, des valeurs de partage, de tolérance, d'intelligence collective.

Cette Charte est fondamentalement un point de convergence.

Elle est d'abord une traduction concrète et effective de notre Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Déclinaison de notre Plan Local de Santé, cette nouvelle charte s'inscrit aussi dans la stratégie Destination Rennes et dans notre plan d'action commerce centre-ville pour booster l'attractivité touristique et commerciale de notre ville. Elle prolonge également les engagements que nous avons pris lors des États généraux de la culture pour une culture accessible, hors les murs.

Comme nous le faisons aujourd'hui pour de nombreuses politiques municipales, c'est une démarche collaborative, de concertation, de co-construction qui a présidé à ces réflexions. Une « Fabrique citoyenne » de la Nuit, qui a réuni tous les acteurs concernés.

Professionnels, bénévoles associatifs, Rennaises et Rennais ont activement pris part aux travaux de co-écriture de cette nouvelle version pour proposer une vision partagée de la vie nocturne rennaise, qui prenne en compte les différents besoins identifiés par les uns et les autres, de la place qui est la leur, dans la ville.

Réunir et rassembler les expertises et les expériences de chacune et de chacun était nécessaire afin de parvenir à un état des lieux, mais aussi à des prescriptions, à des propositions communes, sur un sujet aussi complexe que la nuit, traversé par des attentes et des usages contradictoires.

Cette mise en commun nous permet d'aboutir à un équilibre, à un consensus, accepté et porté par tous, mais également à des avancées significatives et à des progrès incontestables.

Cette Charte est une pierre de plus à notre édifice. Elle nous permet de déployer de nouveaux outils : la commission de conciliation entre bars et riverains pour trouver des solutions aux difficultés de voisinage ; la mise en œuvre de nouvelles actions de prévention des conduites à risques dans les lycées et les campus.

La mise en place du Conseil de la Nuit, instance collégiale réunissant tous ceux qui ont contribué à cette charte et qui pourront en suivre la mise en œuvre, traduit également notre volonté de continuer à enrichir, dans la concertation, la Charte de la Vie Nocturne.

NATHALIE APPÉRÉ
Maire de Rennes

LE CONTEXTE

→ Une préoccupation partagée à l'échelle européenne et nationale

La réflexion menée à Rennes renvoie à des questionnements partagés par d'autres villes qui ont aussi la volonté de mener des politiques favorables à la tranquillité, à la santé et à la qualité de vie urbaine.

C'est pourquoi la Ville de Rennes participe activement aux Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) et Européen (EFUS) et au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Elle intègre également les initiatives innovantes portées par des collectifs nationaux ou locaux.

→ Une préoccupation permanente et transversale à l'échelle municipale

Rennes, forte de son patrimoine touristique riche, de la diversité de son offre culturelle, de sa vitalité économique et commerçante, de la jeunesse de sa population (50% de la population a moins de 30 ans) et de ses nombreux étudiants (plus de 63 000 étudiants et 30 000 collégiens et lycéens) est une ville dynamique et attractive.

Elle offre, jour et nuit, un cadre propice à l'expression de ses habitants et de ses visiteurs en recherche de créativité, de liberté et de sociabilité.

La première Charte rennaise de la vie nocturne a vu le jour en 2009 pour répondre à la nécessité de faire cohabiter les différents usages de la nuit. 7 ans après son adoption, l'actualisation de la *Charte rennaise de la vie nocturne* s'est inscrite dans la dynamique participative impulsée par la *Charte de la démocratie locale* et la *Fabrique Citoyenne*.

La nouvelle *Charte de la vie nocturne* s'inscrit :

→ dans la continuité de la Charte de 2009 marquée par :

- l'action et la coordination des forces de sécurité
- des actions de prévention des conduites à risques et de médiation sur l'espace public (ND4J, Noz'ambule, Prév'en ville) pour accompagner dans un cadre sécurisé et bienveillant les pratiques festives
- la coopération avec les exploitants de débits de boissons pour lutter contre l'alcoolisation excessive et mieux réguler les fins de soirée

→ en cohérence avec les autres politiques publiques :

La vie nocturne est une question transversale : autour d'elle, il s'agit de repenser l'offre dans des domaines aussi différents que les transports, la culture, le commerce, la tranquillité, le respect de l'environnement, la santé, etc. La Charte s'articule donc avec ces autres politiques publiques.

- La démarche d'actualisation de la Charte de la vie nocturne et l'ensemble des initiatives qui découleront de sa mise en œuvre respectent les engagements pris par la Ville avec la Fabrique citoyenne. Conformément à l'esprit de la Charte de la démocratie locale, elles veillent et encouragent la participation des Rennaises et des Rennais.

- La Charte est la traduction concrète de la priorité 1 de la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance : «Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs et à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur l'espace public».

- Elle est une déclinaison du Plan Local de Santé pour la promotion de la santé et du bien-être. L'une des priorités de ce plan est de prévenir les conduites à risques pour la santé et réduire les dommages.

- Elle s'articule également avec :

- > le Pacte jeunesse
- > les engagements issus des États Généraux de la Culture
- > le plan d'action Commerce centre-ville
- > le projet urbain Rennes 2030
- > le projet Illumination 2.0
- > la stratégie touristique de Rennes Métropole
- > la politique des temps de la ville

→ Des engagements

Par cette nouvelle Charte, les acteurs, dont la Ville de Rennes fait partie et assure la coordination, s'engagent à faire vivre la nuit et à la partager entre tous, en recherchant l'équilibre avec :

→ Le dynamisme de la vie nocturne qui est une réalité à encourager, un potentiel de vie et de vivre-ensemble ;

et

→ La régulation de ses effets négatifs sur la tranquillité publique, la sécurité et la santé (bruits, dégradations, alcoolisation excessive, prises de risques...).

Les acteurs s'engagent à s'inscrire activement dans l'animation du Conseil de la nuit pour faire vivre la Charte.



LA DÉMARCHE DE CO-ÉCRITURE DE LA CHARTRE

→ SEPTEMBRE 2014

Bilan de la Charte 2009

À renforcer :

- la coordination des acteurs
- l'animation et le suivi des différentes actions mises en place
- l'ouverture au-delà du volet sécurité et santé

→ 10 AVRIL 2015

Lancement de la démarche d'actualisation

Validation de la méthode de co-écriture en présence d'une centaine de participants* autour d'un objectif commun qui fasse sens : le partage de la nuit.

→ JUIN À OCTOBRE 2015

Groupes de travail thématiques :

Réunis 2 à 3 fois

- Gestion des interventions sur l'espace public
- Prévention et réduction des conduites à risques
- Réglementation et médiation
- Attractivité de la ville nocturne

Objectifs : partager l'existant, identifier les attentes et les pistes de travail pouvant intégrer la nouvelle Charte

→ NOVEMBRE 2015 À JANVIER 2016

Rencontres spécifiques :

- Pour renforcer la participation des habitants à l'écriture de cette nouvelle Charte et réfléchir ensemble à leur place dans sa future gouvernance
- Pour réfléchir à l'identité visuelle (slogan et logo) de la nouvelle Charte

→ FÉVRIER À MAI 2016

Présentation et validation de la Charte

- Validation avec les services
- Validation avec les acteurs
- Présentation de la Charte le 31 mars
- Adoption de la Charte par le Conseil Municipal (23 mai 2016)

*Liste des participants en dernière page de ce document

LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE

ENJEU 1

FAVORISER LE PARTAGE DES ESPACES DE VIE NOCTURNE

Objectif 1 : Mieux partager les espaces de vie nocturne en limitant les nuisances

Objectif 2 : Apporter une réponse coordonnée aux prises de risques dans les espaces de vie nocturne

Les espaces de vie nocturne sont variés. Il peut s'agir d'espaces publics (rue, place, parc) comme de lieux festifs (bar, discothèque, salle de concert...). Le domicile privé est également de plus en plus concerné.

Ils sont autant de lieux de rencontre pour les noctambules rennais ou de passage. Mais la vie nocturne provoque par sa vitalité et par son intensité des désagréments notables pour les habitants et le patrimoine.

La présence tardive sur l'espace public occasionne des nuisances sonores (bruits de comportements, musique, terrasses et sorties d'établissements), des pollutions de lieux (déchets, mégots, bris de verres, mictions...), des dégradations de biens et s'accompagne souvent pour les publics de prises de risques (consommation d'alcool et autres substances psycho actives, mise en danger de soi et des autres, escalade de mobilier urbain, coupures avec des bris de verres, conscience altérée, comas, vulnérabilité, vols, agressions sexuelles...).

L'enjeu est de parvenir à faire cohabiter les différents usages de la nuit en limitant les nuisances et minimisant les prises de risques.



→ Objectif 1 : Mieux partager les espaces de vie nocturne en limitant les nuisances

SUR L'ESPACE PUBLIC :

La Police municipale concourt au maintien de la tranquillité publique. Depuis 2015, ses horaires ont été prolongés jusqu'à minuit les jeudis, vendredis et samedis. En ilotage dans le centre-ville, elle veille notamment au respect de la réglementation en matière de vente, de transport et de consommation d'alcool ; contrôle des terrasses, des taxis, des débits de boissons ; lutte contre le stationnement gênant.

La Ville de Rennes soutient l'action de volontaires en service civique au sein de l'association Unis Cité missionnés sur la prévention et la sensibilisation des noctambules sur les problématiques rencontrées sur l'espace public (nuisances sonores, mictions et bris de verres).

Les agents municipaux de la Direction des jardins et Biodiversité et métropolitains de la Direction de la voirie ont adapté leur organisation et leurs horaires pour faire face à des besoins de nettoyage plus importants en fin de semaine et sécuriser leurs interventions par rapport à la présence plus tardive de noctambules sur l'espace public.

DANS LES LIEUX FESTIFS

(BARS, DISCOTHÈQUES, SALLES DE CONCERTS...)

Des normes en matière de bruit et de sécurité permettent de protéger la santé des professionnels de la nuit, des publics et des riverains. Pour les lieux diffusant de la musique amplifiée, le Service Santé Environnement de la Ville réalise des mesures de bruit pour instruire les plaintes en évaluant la gêne au regard du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique. Lorsque les émergences sonores sont supérieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation, une démarche amiable est engagée auprès du responsable des nuisances.

→ Objectif 2 : Apporter une réponse coordonnée aux prises de risques dans les espaces de vie nocturne

Des actions spécifiques de prévention et de réduction des risques existent sur l'espace public et dans les lieux festifs.

SUR L'ESPACE PUBLIC

Les équipes de Noz'ambule, dispositif de présence sociale, de prévention et de réduction des risques, interviennent en centre-ville les jeudis et vendredis soir. De 20h à 2h, elles participent à la prévention, à la réduction des risques (malaise, coma éthylique...) et limitent les prises de risques et les situations potentiellement dangereuses auprès de tous les publics sur le centre-ville la nuit.

DANS LES LIEUX FESTIFS

Pour sensibiliser et accompagner tout au long de l'année le public lors des soirées festives, des activités alternatives à la consommation d'alcool sont proposées dans le cadre du dis-

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

→ Maintenir la présence des acteurs et poursuivre les démarches engagées pour mettre fin aux nuisances et sensibiliser au respect des espaces et du voisinage.

→ Soutenir de nouvelles initiatives en ce sens : expérimenter des missions de services civiques, campagnes de sensibilisation...

→ Mettre en place un espace de dialogue lors de difficultés entre établissements nocturnes et riverains pour remettre du lien entre les plaignants et l'exploitant mis en cause et rechercher collectivement des solutions d'amélioration de la situation.

→ Renforcer les dispositifs de propreté (poubelles, containers à verre, toilettes) sur les lieux les plus concernés et renforcer leur signalétique.

AU DOMICILE :

La gestion des conflits avec les occupants de l'habitat privé, vécus la nuit ou le jour (musique forte, fêtes au domicile, cris, non-respect des espaces communs...), s'intègre aux dispositifs de réponse mis en place par la Ville et ses partenaires : médiation, intervention des Polices Municipale et Nationale si besoin. L'application RenCitéZen permet 24h/24 de signaler aux services de la Ville les difficultés rencontrées.

positif ND4J. Par ce dispositif, la Ville invite les jeunes à être porteurs de projets et à organiser eux-mêmes leurs soirées de loisirs sans alcool : arts, sports, concerts, découvertes...

Des espaces de prévention pour le grand public sont systématiquement installés lors d'événements festifs importants par le collectif Prev'enville, piloté par le CRIJ et porté par un réseau de partenaires associatifs (Aides 35, Orange bleue ANPAA, Liberté Couleurs, LMDE, Planning Familial, Pole Addiction Précarité du Centre Hospitalier Guillaume Regnier, le Relais SEA) : Nuits Dazibao, Transmusicales, Fête de la musique, Rock'n Solex, Quartiers d'été... Ce dispositif vise à prévenir l'usage de drogues et réduire les risques et les dommages liés à la consommation de substances psychoactives, aux relations sexuelles et à d'autres comportements (conduite automobile, écoute de musique amplifiée).

Ces actions sont complétées par l'intervention d'autres services qui contribuent également à la réduction des risques :

- soit par la prise en charge de personnes en difficultés : les sapeurs-pompiers (SDIS), le Relais, la Croix Rouge dans le cadre de maraudes,

- soit par la sécurisation de l'espace public et la cessation d'infractions constatées : les Polices Municipale et Nationale, selon l'horaire et les situations, interviennent à titre préventif ou répressif pour faire cesser l'infraction.

Les modes d'intervention de ces différents acteurs présents sur l'espace public en soirée sont différents. Outre la poursuite de leurs interventions respectives, l'objectif partagé de ces acteurs est de mieux connaître et comprendre les modes d'intervention des autres partenaires afin de mieux les coordonner.

Le but : agir en complémentarité pour garantir le partage de l'espace public dans le respect de tous.

ZOOM

UNE COMMISSION DE CONCILIATION ENTRE BARS ET RIVERAINS À CRÉER

Aujourd'hui un conflit entre bars et riverains peut être pris en charge à différents niveaux (services municipaux ou préfectoraux, Police Nationale, association de médiation...) mais il n'existe pas de cadre permettant de partager les analyses que chacun peut faire de la situation.

Les partenaires concernés vont participer à la création d'une commission qui permettra :

- de rendre riverains et gérants d'établissements parties prenantes de la résolution de leur conflit
- d'étudier collectivement les situations pour y apporter les réponses les plus adaptées
- d'articuler au mieux réponses préventives, de médiation ou répressives

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

SE COORDONNER AVANT LA FÊTE, SELON 3 MODALITÉS :

→ Un groupe de travail Tranquillité et Prévention sur l'espace public pour améliorer la connaissance mutuelle des acteurs intervenant la nuit par le partage de leurs objectifs et leurs modes d'intervention (fréquence annuelle).

→ Une réunion entre services compétents "Organisation et coordination événementielle" avant certains événements spécifiques : fête de la musique, événements sportifs, veilles de vacances scolaires...

→ Une information continue des exploitants par les services en charge de la réglementation.

PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES RISQUES PENDANT LA FÊTE

→ Renforcer les actions et dispositifs positifs pendant les soirées festives : bars à eau, chill out (zones calmes), prix des boissons soft plus bas, cocktails sans alcool...

→ Engager une démarche de réduction des risques avec les établissements de nuit et les acteurs de prévention, sur la base des expérimentations en cours : présence plus tardive en déambulation ou installation de stands dans les établissements de nuit.

→ Sécuriser l'espace public, notamment les axes de retour et les abords immédiats des lieux de concentration pour éviter les agressions de personnes rentrant chez elles (aménagement, éclairage, présence humaine).

→ Sécuriser l'arrivée des transports dans les communes périphériques.

ÉCHANGER APRÈS LA FÊTE :

→ Croiser leurs bilans .

→ Renforcer l'orientation et le suivi des publics en difficultés vers les lieux ressources et l'échange entre professionnels entre la nuit et le jour.

→ Engager un travail partenarial avec les services de police et de justice sur la sanction des auteurs d'infractions.



ENJEU 2

PRÉVENIR LES RISQUES EN AMONT

Objectif 1 : Sensibiliser la population dès le plus jeune âge

Objectif 2 : Former les acteurs

Les temps de fête sont l'occasion de consommations de produits psychoactifs (alcool, tabac, drogues...). Ces consommations comportent des risques pour la santé lorsqu'elles sont répétées et/ou excessives, et peuvent engager des mises en danger de soi et des autres. Ces pratiques questionnent également le vivre-ensemble dès lors qu'elles entrent en conflit avec les autres temps et usages de la ville, notamment la qualité de vie, le respect des espaces communs et la quiétude des habitants.

La Ville et ses partenaires (associations jeunesse, acteurs publics - pompiers, polices, hôpitaux - bars, acteurs de prévention et de médiation) entendent poursuivre l'accompagnement et la prise en charge des risques lorsqu'ils sont pris lors des temps de vie nocturne (cf. Enjeu 1), **mais ils s'accordent à devoir agir en amont pour les prévenir.**

La prévention vise la prise de conscience du risque et le cas échéant le changement de comportement. Complémentairement, des actions sur les environnements propices à la prise de risque sont recherchées.

Deux leviers ont été identifiés par les acteurs pour agir en amont afin de réduire les risques pendant la fête :

- D'une part, la sensibilisation de la population, et particulièrement des jeunes ;
- D'autre part, la formation des acteurs.

→ **Objectif 1 :** Sensibiliser la population dès le plus jeune âge

COMMUNIQUER SUR LES PRATIQUES QUI ENGAGENT DES RISQUES POUR LA SANTÉ

La Ville sensibilise les habitants, avec une attention particulière pour les publics jeunes, sur les dangers de la consommation excessive d'alcool. Depuis 2007, elle développe ce message à travers différentes campagnes : "A ta santé !", "Trinquons sans saouler les autres, moins d'alcool, plus de plaisirs" afin de délivrer un message de respect de soi et des autres et de communiquer sur les bons réflexes.

Elle diffuse des **documents ressources** reprenant les informations sur les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'alcool : "Alcool, où trouver de l'aide à Rennes", une plaquette à destination des parents : "Consommation d'alcool et de drogues des jeunes : les structures d'information, d'aide et de soutien à Rennes"... afin de relayer l'information sur les ressources locales qui accompagnent et proposent des réponses individuelles.

Il s'agit également d'organiser et soutenir des **temps d'échange avec la population en lien avec les associations** (collectif Alcool de la Maison Associative de la Santé, CIRDD, ANPAA, Fédération Addictions...) sur les consommations à risques : soirées débats, cafés citoyens dans les quartiers, soutien aux événements organisés par les partenaires.

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Faire évoluer les messages en les travaillant avec les jeunes eux-mêmes et les professionnels concernés, comme ceux de la culture, des bars ou des discothèques.
- Actualiser la documentation existante et adapter les supports.
- Assurer une veille collective et y associer les parents (temps d'échange et de partage de connaissances sur l'évolution des pratiques).

SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES DANS LES LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DES JEUNES

Des actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques sont mises en place par la Ville et ses partenaires dans les lieux d'accueil collectif des jeunes.

Elles ont pour but de développer dès le plus jeune âge des facteurs de protection aussi appelés compétences psychosociales, comme : avoir de conscience de soi, avoir de l'empathie, savoir réguler ses émotions, savoir prendre des décisions. Ces ressources sont utiles tout au long de la vie, particulièrement dans le rapport au groupe.

Des acteurs de prévention (Liberté Couleurs, Adrenaline, ANPAA...) interviennent dans les collèges, lycées et structures jeunesse de proximité pour sensibiliser les jeunes autour des conduites à risques, construire avec eux et les professionnels qui les accompagnent, des outils de prévention («Quelle soirée as-tu prévue ?», «Comme une boisson dans l'eau»). Il s'agit de permettre le questionnement de chacun sur le produit, son comportement social dans le groupe.

La sensibilisation vise également les étudiants. Les acteurs de prévention (SIMPPS, ANPAA, LMDE, CRIJ, Orange bleue, SMEBA...) conjuguent les interventions lors de la rentrée universitaire et tout au long de l'année pour engager les étudiants dans une démarche préventive de santé. Ils agissent

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale pour systématiser la mise en place de temps de sensibilisation aux conduites à risques et de programmes de développement des compétences psycho-sociales.
- Développer les interventions de sensibilisation aux conduites à risques sur les temps périscolaires, dans les structures jeunesse et de proximité.
- Améliorer l'information des parents d'élèves et les temps de rencontres avec eux.
- Profiter de la rentrée universitaire pour sensibiliser les étudiants à la prévention liée aux pratiques festives et à la vie nocturne à Rennes, dans le cadre du partenariat santé avec les universités et les écoles supérieures.

→ **Objectif 2 :** Former les acteurs

Avant d'être une contrainte, la réglementation répond à de réels enjeux en termes de santé publique. Elle a pour but de protéger la santé des publics, mais aussi celle des riverains et des professionnels de la nuit.

Les acteurs ont identifié le besoin d'être davantage formés, d'une part, sur la réglementation en matière d'alcool, de bruit et de sécurité, et d'autre part, sur la prévention des conduites à risques pour mieux répondre aux situations rencontrées sur le terrain.

SUR LA RÉGLEMENTATION

La réglementation en matière de vente, de transport et de consommation d'alcool sur l'espace public, en matière de bruit ou encore d'ERP (établissement recevant du public) n'est pas toujours bien respectée car elle est méconnue ou mal connue.

Il est essentiel d'informer les professionnels sur la réglementation pour pouvoir améliorer son application et donner de la visibilité à l'action de la Ville et de ses partenaires institutionnels en la matière. Cette réglementation sera d'autant plus acceptée qu'elle sera connue de leur public.

Les exploitants de débits de boissons reçoivent une formation initiale, mais le besoin a été identifié qu'elle soit complétée sur certains points, comme la réglementation relative au bruit.

particulièrement auprès des organisateurs de soirée et des BDE par de la sensibilisation et la mise à disposition de matériel de prévention. Par exemple :

- **le sac GPS :** Gérer, Prévenir, S'amuser du SIMPPS
- **la malle de prévention** de l'Orange bleue pour les organisateurs de soirée de moins de 500 personnes
- **le Pack Prévention Santé** de la SMEBA (matériel de prévention, documentation, affiches) à destination des associations étudiantes et BDE (universités, écoles, lycées - BTS...) pour la mise en place d'un stand de prévention dans le cadre des week-ends d'intégration en septembre et de leurs événements tout au long de l'année.

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Faire connaître aux publics la réglementation en matière de vente, de transport et de consommation d'alcool.
- Organiser des temps de rencontre sur la réglementation entre les exploitants et les services en charge de son application et engager une réflexion sur un système de formation continue complémentaire à la formation initiale délivrée aux exploitants de débit des boissons.
- Mutualiser les ressources avec les réseaux professionnels : CCI, UMIH, Collectif Culture Bar-Bars, Association Française des Exploitants de Discothèques et de Dancing (AFEDD) et les services de la Préfecture et de la Ville en charge de la réglementation.
- Responsabiliser les commerces et les grandes surfaces sur la vente d'alcool.



SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

La Ville soutient la mise en place de formations communes pour les acteurs de terrain sur le thème "approches pratiques des consommations de produits psychotropes" avec l'Association d'addictologie d'aide de prévention et de formation afin d'outiller les professionnels pour aborder ces questions dans le cadre de leur travail quotidien. Ces formations peuvent bénéficier aux acteurs relais auprès de jeunes ou de publics spécifiques (animateurs jeunesse, acteurs culturels...). Elles sont ouvertes aux exploitants de bars et aux discothèques.

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Former et co-former les professionnels de la vie nocturne à la prévention des conduites à risques par le partage d'informations et de pratiques et organiser des temps associant les parents.
- Engager une réflexion sur une labellisation des établissements engagés dans une démarche de prévention. Envisager une démarche similaire auprès des associations étudiantes et des organisateurs de soirées.

ZOOM**CRÉER UN SITE INTERNET CONSACRÉ À LA VIE NOCTURNE**

- D'accéder à tout moment aux informations pratiques du Guide de la nuit à Rennes
- De disposer des informations ressources sur la réglementation et ses spécificités locales, sur la prévention des conduites à risques (points de repères, documentation, coordonnées d'acteurs locaux...)
- De pouvoir s'investir dans les groupes de travail mis en place dans le cadre du Conseil de la Nuit : prendre connaissance des réunions programmées et de leurs comptes-rendus

ENJEU 3**DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VIE NOCTURNE RENNAISE**

Objectif 1 : Soutenir l'offre nocturne existante et encourager sa diversité

Objectif 2 : Communiquer sur l'offre nocturne et les informations utiles

Objectif 3 : Intégrer la vie nocturne aux projets structurants d'aménagement et de mobilité en cours et à venir

Rennes, avec son patrimoine touristique riche, sa vitalité économique et commerçante assurée, son offre culturelle développée, a un fort potentiel d'attractivité. La société publique locale Destination Rennes a pour mission de renforcer l'attractivité de la métropole rennaise en matière de tourisme urbain et de rencontres professionnelles. La vie nocturne est un point essentiel de la stratégie touristique de la métropole.

Développer l'attractivité de Rennes par la promotion de sa vie nocturne est un enjeu, tant pour mettre en valeur la diversité de l'offre présente sur le territoire que pour préparer l'accueil de nouveaux publics avec l'arrivée de projets structurants : la ligne à grande vitesse en 2017 qui reliera Paris à Rennes en 1h27, l'ouverture du centre de congrès en 2018, la mise en service de la seconde ligne de métro en 2020.

→ **Objectif 1** : Soutenir l'offre nocturne existante et encourager sa diversité

L'offre nocturne rennaise au sens large - culturelle, gastronomique, commerciale et festive - est riche et variée. Elle est source de rencontres et de créativité, mais également de retombées économiques et sociales.

La Ville a réaffirmé par les engagements pris lors des États généraux de la Culture son soutien à la vitalité de l'offre culturelle rennaise pour permettre à tous d'avoir accès à la culture. Elle a, par exemple, adhéré au Groupement d'intérêt public (GIP) «cafés cultures», un dispositif d'aide à l'emploi dans le but de faciliter les propositions culturelles dans les bars : concerts, expositions, théâtre...

Encourager la diversité de l'offre, c'est aussi s'associer aux réflexions engagées sur le territoire rennais, qu'il s'agisse du développement du volet nocturne de la stratégie touristique menée par Destination Rennes, des réflexions sur les temporalités du commerce ou des réflexions sur l'aménagement urbain de Rennes à l'horizon 2030.

→ **Objectif 2** : Communiquer sur l'offre nocturne et les informations utiles

Communiquer sur l'offre nocturne permet de la faire mieux connaître et de faciliter son accès à tous. En matière de promotion de l'offre nocturne événementielle, des engagements pris lors des États généraux de la Culture visent par exemple à créer avec les acteurs du territoire :

- une plateforme numérique collaborative pour mieux informer la population, promouvoir les initiatives et orienter les acteurs,
- plusieurs bornes de réservation mutualisées entre les acteurs culturels de type «kiosque» pour accéder aux billets de dernière minute, réserver ses places...

Communiquer sur les services ouverts la nuit et les informations pratiques facilite la vie du noctambule qu'il soit rennais ou de passage. Les acteurs ont identifié le besoin d'avoir rapidement accès à ces informations.

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Encourager la mise en place de parcours pour faire connaître la ville, son patrimoine et sa vie nocturne :
 - parcours d'offres touristiques nocturnes proposés par Destination Rennes,
 - parcours illumination 2.0 issus du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui permet de découvrir le patrimoine de la Ville.
- Proposer un éclairage et une signalétique adaptés aux déplacements nocturnes. Utiliser l'éclairage pour orienter vers l'offre nocturne.
- Participer aux réflexions menées dans le cadre des États généraux de la Culture portant sur l'activité nocturne : les lieux, les horaires, la mobilité et les espaces ouverts.

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Créer et rendre disponible sur le site consacré à la vie nocturne un guide de la nuit à Rennes : cartographie des services ouverts la nuit (lieux culturels, lieux de convivialité et leurs horaires...) et informations pratiques : moyens de transports disponibles, numéros et services utiles, dispositifs présents sur l'espace public...
- S'associer à la mise en œuvre des engagements pris lors des États Généraux de la Culture portant sur la communication de l'offre culturelle.



→ **Objectif 3 : intégrer la vie nocturne aux projets structurants d'aménagement et de mobilité en cours et à venir**

Les acteurs s'accordent sur la pertinence de la prise en compte de la dimension nocturne dans l'aménagement urbain : aménagement de nouveaux espaces de vie nocturne, diffusion de lieux de convivialité dans les quartiers, développement de l'offre culturelle de proximité... Les activités et les horaires de ces propositions devront être adaptés au lieu d'implantation.

La question des espaces de vie nocturne est indissociable de celle de la mobilité.

La mobilité est un point fondamental de la vie nocturne. Elle permet de circuler entre les différents lieux d'offres et surtout

d'effectuer en toute sécurité le retour au domicile, qu'il soit situé à Rennes ou dans une commune périphérique.

L'offre nocturne de transports publics a été développée : rallongement des horaires d'ouverture du métro et de circulation des bus en fin de semaine et le week-end, ouverture d'une seconde ligne de bus de nuit pour faciliter les retours de soirées.

Les acteurs sont en attente d'autres initiatives qui permettraient de compléter cette offre (taxis, covoiturage festif...).

LES ACTEURS S'ENGAGENT À

- Participer aux réflexions en cours dans le cadre du projet urbain Rennes 2030 : élargissement du centre-ville, espaces de convivialité dans les quartiers...
- Améliorer la lisibilité de l'offre de mobilité nocturne existante
- Soutenir de nouvelles initiatives en matière de transports permettant de circuler :
 - entre les différents espaces de vie nocturne
 - entre le centre-ville et les quartiers
 - entre Rennes et les communes périphériques

**LE CADRE :
LE CONSEIL DE LA NUIT**

Le Conseil de la nuit assure le suivi de la Charte.

→ **Ses fonctions sont :**

CONCERTER

Le Conseil de la nuit est le moyen pour la Ville de mobiliser les acteurs de la vie nocturne afin de travailler avec eux à l'élaboration de réponses pour le développement d'une vie nocturne animée et apaisée.

INFORMER

Le Conseil de la nuit permet de faire connaître, d'apporter des précisions, d'expliquer le sens des actions existantes aux acteurs et au grand public. Il permet aussi de rendre compte de l'avancée des travaux entrepris.

DIALOGUER

Le Conseil de la nuit permet de créer l'échange entre les acteurs. Il s'agit de créer le partage de connaissances et de compétences, mais aussi de débattre de sujets relatifs à la vie nocturne pour permettre l'évolution des pratiques ou la recherche de solutions innovantes. L'objectif est de croiser la vision et l'expertise de tous.

AGIR

Le Conseil de la nuit doit permettre de mettre en œuvre des actions ayant des effets concrets sur le terrain.

Un calendrier sera établi chaque année pour définir des priorités de travail et apporter des réponses concrètes aux enjeux définis dans cette Charte.



LA PARTICIPATION AU CONSEIL DE LA NUIT

La participation des Rennaises et des Rennais est au cœur de ce projet labellisé Fabrique Citoyenne. Associés à l'écriture de cette nouvelle Charte, les habitants trouveront aussi leur place dans l'animation du Conseil de la nuit. Leur participation est libre.

Avec son Pacte jeunesse, Rennes Métropole s'est engagée à développer la participation des jeunes Rennaises et Rennais et à leur permettre d'être de véritables acteurs de la ville.

En cohérence avec le Pacte, la Charte de la vie nocturne recherchera donc à favoriser l'expression des jeunes, encourager leurs initiatives et soutenir leurs projets. Elle leur permettra de s'engager et de s'informer, notamment en s'impliquant sur les questions suivantes :

- l'organisation de soirées festives et innovantes à travers le dispositif ND4J
- l'investissement de l'espace public de manière festive, ludique, artistique ou oisive
- le partenariat avec les universités, les écoles et la ville
- l'évolution de l'offre de transports ;
- le développement des actions d'information autour de la vie sexuelle et affective, de prévention santé et d'accès aux soins
- l'accès à la vie culturelle...

Rennaises et Rennais, qu'ils soient jeunes ou non, pourront s'investir au sein du Conseil de la nuit :

- Participer aux groupes thématiques qui les intéressent ou à l'assemblée plénière du Conseil de la nuit ;
- S'informer via le site internet consacré à la vie nocturne qui sera créé ;
- Proposer des thèmes sur lesquels ils souhaiteraient que le Conseil de la nuit travaille ou sur lesquels ils souhaiteraient être mieux informés via ce site ;
- Proposer toute autre forme de participation.





REMERCIEMENTS AUX ACTEURS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉCRITURE DE CETTE NOUVELLE CHARTE :

Les Rennaises et les Rennais qui se sont impliqués dans les groupes de travail.

Le Conseil régional; la Préfecture d'Ille et Vilaine; la Sous-Préfecture de Saint-Malo; Keolis; le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 35); la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP 35); la Déléguée Cohésion Police Population Centre-ville (DDSP 35 - Cohésion sociale); l'Agence régionale de santé (ARS); la SME-BA Rennes; le Centre Hospitalier Guillaume Rognier; le Service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS); SEA 35-Le Relais; Optima; Cité et Médiation; NEOTOA; Aiguillon Construction; Espacil Habitat; Le Carré Rennais; la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI); l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie(UMIH) - Monde de la nuit; Vivre à Rennes Centre; Université Rennes 1 - Service d'aide à la vie étudiante; Université Rennes 1 - Service culturel - Le Diapason; Université Rennes 2 - Service culturel Le Tambour; Radio campus Rennes 1; le Conseil des délégués pour la vie lycéenne du Lycée Bréquigny; la Classe de BTS 1 SP 35 du Lycée Bréquigny - le Réseau Maison des Lycéens; la Maison Des Lycéens de Bréquigny; la MJC Antipode; Jeudevi; Noz'ambule; le CRIJ Bretagne; Prév'en ville; Unis Cité; Liberté Couleurs; la Ligue de l'enseignement 35; l'ANPAA; le Collectif Orange Bleue; le collectif des festivals engagés dans le développement durable et solidaire en Bretagne (FEDDS); Le Delicatessen; L'Espace; Le Gatsby Club; Le Pym's; Le Batchi; La Suite; Le 1988 Live Club; El Teatro; L'Upper Place; L'Aventure; Le Shamrock; Le Petit Vélo; Le Café Cactus; Le Tio Paquito; L'Hacienda; La Banque; La Contrescarpe; Le Liberté - L'étage; Le Moon station; Le Kenland; Le Chantier; Le Bar'hic; Le Ty Anna; l'Association des Bars à Ambiances Musicales de la Ville de Rennes (ABAMR); le restaurant Le Carré; le Collectif Culture Bar-Bars; Association Trans Musicales; Bars en Trans; Crab Cake Corp; Collectif La sophiste; Open Fader; les services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (Direction Action Territoriale Tranquillité Publique; Service Prévention de la Délinquance - Médiation; Direction Santé Publique Handicap; Direction Police Municipale Domaine Public; Direction des jardins et Biodiversité; Service Réglementation Prestations administratives; Service Santé Environnement; Bureau des Temps; Direction de la Culture; Mission Jeunesse; Destination Rennes; Service Commerce Tourisme; Action commerciale; Direction de la Voirie; Direction de la Voirie Propreté et Fête; Service Maîtrise d'œuvre Espace public et infrastructures; Direction de Quartier Centre; Mission Démocratie Locale; Direction de la Communication).

Contact : Direction Action Territoriale Tranquillité – dattp@ville-rennes.fr - 02 23 62 22 15

CRÉATION GRAPHIQUE, RÉALISATION ET IMPRESSION : SERVICE IMPRIMERIE RENNES MÉTROPOLE - MAI 2016

CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE



rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

